

origine : INSTITUT DE L'ELEVAGE	<i>Base commune aux référentiels de certification de produits viande qui impliquent les élevages de bovins</i>	Réf : REFER 06
		Rev : 1
Grille d'appréciation de la propreté des bovins		27/03/2003

1 - Principe

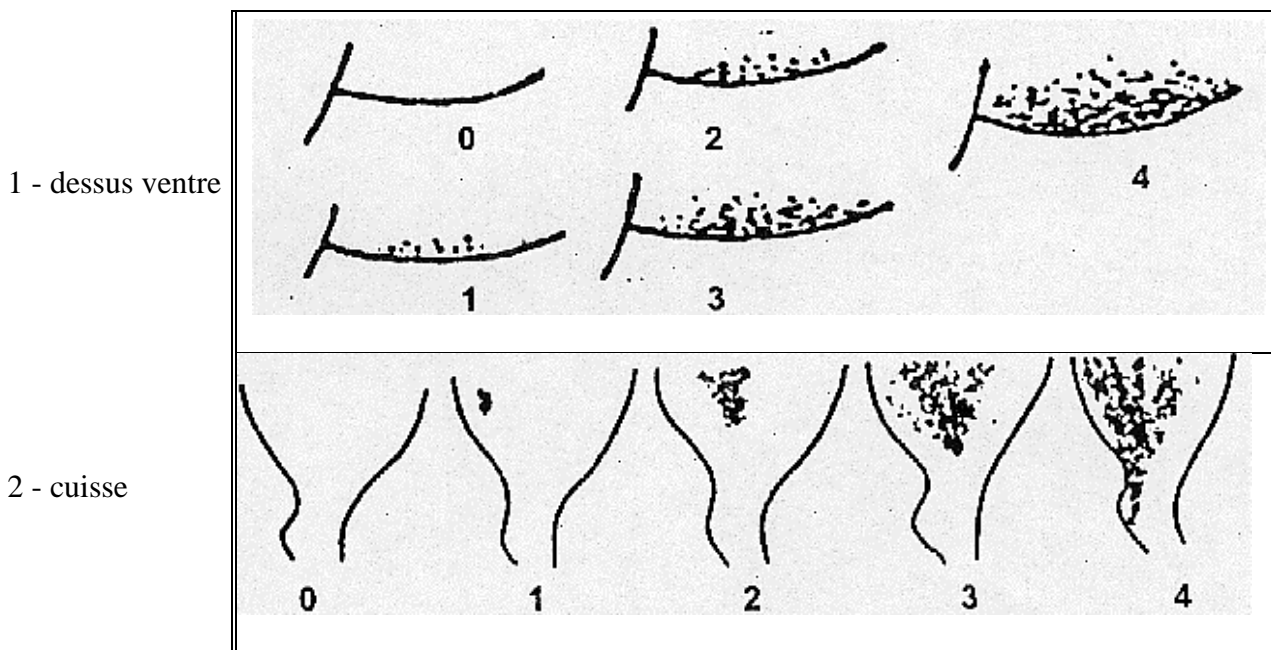
Elle est adaptée de la méthode mise au point par l'INRA (1) pour évaluer la propreté des vaches laitières afin de permettre une application sur tout type de bovin.

Elle consiste à « pointer » le niveau de propreté de **2 régions anatomiques** sur la base d'une échelle comportant 5 niveaux, notés : 0 - 1 - 2 - 3 - 4 (voir illustration).

Pour un animal donné, l'addition des 2 notes aboutit à une note globale de sa propreté qui s'échelonne de 0 à 8.

Lorsque le pointage est réalisé sur un **groupe d'animaux**, le rapport entre le **total des notes** individuelles et le nombre de bovins du groupe permet de calculer la note moyenne du groupe et d'en apprécier le niveau de propreté.

Références illustrées pour la notation de propreté des bovins



Définition de la classe de propreté pour un animal ou un lot :

<i>note totale comprise entre</i>	<i>appréciation</i>
0 - < 2	très propre
3 - < 4	propre
4 - < 6	un peu sale
6 - < 8	sale
8	très sale

(1) observation de la propreté des vaches laitières et des stabulations. L'indice de propreté B. FAYE, J. BARNOUIN. Bull. Tech. CRZV - Theix INRA - 1985, (59) 61 - 67

2 - Application

L'agent n'effectue un pointage de propreté que pour les lots de bovins **repérés** dans la fiche « structure du cheptel bovin » comme étant **destinés à une démarche de certification** (cf. fiche ENREG 02 colonne ⑤). L'identification des lots correspond à celle de la fiche ENREG 03.

Le pointage de propreté est réalisé de préférence pendant la période de stabulation pour les animaux qui sortent au pâturage. Il est appliqué sur un **échantillon d'animaux**, défini pour chaque lot de bovins à évaluer, sur les bases suivantes :

<i>effectif du groupe</i>	<i>base d'échantillonnage :</i>
≤ 10	100 %
11 à 20	50 %
21 à 50	25 %
> 50	20 %

Les notes correspondantes aux différentes régions anatomiques d'un animal sont reportées sur une ligne de la fiche dans les colonnes respectives (voir fiche jointe).

Lorsqu'un groupe de bovins (génisses, jeunes bovins, vaches,....) est logé en plusieurs lots, il est possible de faire la moyenne des notes de chaque lot pour évaluer la propreté des animaux du groupe, à **condition que le type de logement soit le même pour tous les lots**. Dans le cas contraire, la décision finale est prise en tenant compte de la note **moyenne de chaque lot**.

3 - Clé de décision

Une note moyenne **supérieure à 6** n'est pas admise pour la qualification.

